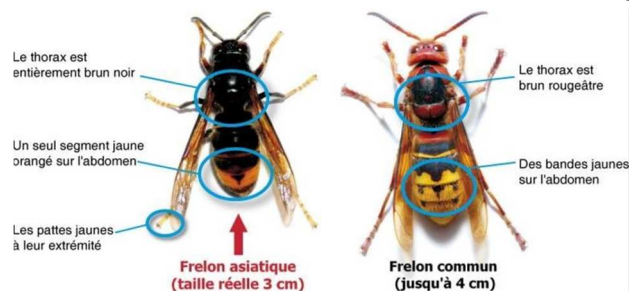


## LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est arrivé en France avant 2005. C'est une espèce invasive qui présente un risque réel pour l'apiculture et pour la biodiversité. Le frelon asiatique n'a pas de prédateurs en France et il est un gros consommateur d'insectes, notamment d'abeilles.

Pour 2023, on constate une prolifération de sa population dans notre campagne saint-igestoise. Une sensibilisation de toutes et tous est importante si l'on veut continuer à consommer du miel français.



### Les risques engendrés par le frelon asiatique

**Contre les humains** : le risque de piqûres multiples. Contrairement aux abeilles, les frelons ont un dard lisse qui leur permet de piquer plusieurs fois et d'injecter du venin à chaque piqûre. S'approcher à quelques mètres d'un nid représente un réel danger : une population importante de frelons sortira du nid pour attaquer une personne trop proche.

**Contre l'apiculture** : l'attaque des ruches, entraînant la mort de la colonie ou compromettant sérieusement la préparation à l'hivernage.

**Contre l'environnement** : un déséquilibre fort au sein de la biodiversité. Le régime protéiné des frelons asiatiques est composé de chenilles, papillons, mouches, libellules et autres insectes.

**Contre l'agriculture** : réduction de la pollinisation et dégâts sur les fruits. Le régime glucidique des frelons asiatiques est notamment composé de raisins.

La destruction des nids (frelons communs ou asiatiques, guêpes..) ne relève pas d'une mission de service public.

Deux cas peuvent se présenter :

**Sur le domaine privé** : vous devez faire appel à une entreprise professionnelle privée qui relève de l'activité "Services de désinsectisation". Celui-ci fera l'objet d'une facturation au bénéficiaire de la prestation.

**A partir de 2024, la mairie participe à hauteur de 30€ par destruction sur le domaine privé.**

**Sur le domaine public** : la voie publique, un lieu public d'accès libre, dès lors qu'il y a un risque particulier pour des tiers (une école, une rue passante, un square..), les sapeurs-pompiers pourront être appelés. Ils effectueront la reconnaissance du site et des risques, et procéderont éventuellement à la destruction du nid. Il est déconseillé de détruire un nid par ses propres moyens.

**Le piégeage** : simple et pas cher à faire toute l'année.

